

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT



UNITED NATIONS CONFÉRENCE  
ON TRADE AND DEVELOPMENT

**Stockage et gestion des risques par les organisations  
paysannes au Mali**

août 1997

Préparé par: Mamadou Lamine TRAORE  
Sous la direction de Mr. Olivier MATRINGE

## PLAN

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>p. 2</b>
<b>PARTIE I : LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU MALL.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>1.1 Le Secteur Rural au Mali .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>1.2. Les Sources de Financement .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>1.3. Contraintes relatives au crédit rural.....</b>	<b>p. 6</b>
<b>PARTIE II : LE STOCKAGE COMME GARANTIE DE FINANCEMENT.....</b>	<b>p. 8</b>
<b>2.1. Genèse du stockage au Mali.....</b>	<b>p. 8</b>
<b>2.2. L'expérience des organisations de producteurs .....</b>	<b>p. 9</b>
<b>2.3. La tierce détention.....</b>	<b>p. 9</b>
<b>2.4. Quelques risques relatifs au stockage.....</b>	<b>p.10</b>
<b>PARTIE III : LA GESTION DES RISQUES PAR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS .....</b>	<b>p.11</b>
<b>3.1. Principaux instruments de gestion des risques .....</b>	<b>p.12</b>
<b>3.2. Le cadre institutionnel et réglementaire .....</b>	<b>p.13</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>p.16</b>

## **PRÉLIMINAIRE**

**La C.N.U.C.E.D., organisme spécialisé des Nations Unies, a pour but de faciliter l'intégration des pays en développement et des économies en transition dans le système du commerce international et de promouvoir le développement à travers le commerce et l'investissement. Ces actions se focalisent sur les points suivants :**

- ✓ le développement et la globalisation;**
- ✓ le commerce international des biens et des services;**
- ✓ le développement des entreprises, de l'investissement et de la technologie ;**
- ✓ les infrastructures de services pour le développement et pour l'efficacité commerciale.**

**L'organisme est structuré en divisions composées chacune de services et unités. C'est précisément dans le cadre des activités de l'unité de gestion des risques et du financement du commerce du service des produits de base que cette note a été rédigée. Cette unité intervient par des conseils, des programmes de formation et de sensibilisation ainsi que des activités de coopération techniques auprès des pays en développement dans les domaines ci-après :**

- ✓ l'intégration entre le commerce, la gestion des risques et le financement des matières premières;**
- ✓ les problèmes d'accès aux instruments de gestion des risques et aux divers vecteurs de financement;**
- ✓ les règles prudentielles relatives aux instruments de gestion des risques;**
- ✓ les contrôles gouvernementaux ayant trait à l'utilisation des marchés financiers;**
- ✓ le développement des bourses de produits et les marchés à terme régionaux;**
- ✓ les accords de stabilisation nationaux;**
- ✓ le financement structuré du commerce.**

**S'agissant de ce dernier point, l'unité procède à l'analyse des garanties de financement basées sur la tierce détention. La présente note intitulée "stockage et gestion des risques par les organisations paysannes au Mali" est une contribution à la réflexion en cours sur la possibilité d'utiliser la tierce détention à travers le stockage pour résoudre le problème de financement des petits producteurs par le biais des organisations paysannes.**

## INTRODUCTION

L'agriculture constitue le socle de l'économie malienne et occupe environ 86% de la population active. Or, il s'avère que ce secteur est concerné par des réformes d'ordre structurel (la libéralisation du commerce des céréales et l'arrêt du financement des ruraux par les organismes d'encadrement) qui conduisent parfois à rendre les conditions de vie du paysan difficiles si des mesures d'accompagnement ne sont pas prises pour amortir le choc.

Suite à la restructuration et à la redéfinition des missions des Organismes d'encadrement (offices et opérations de développement rural), les paysans ont vu leur possibilité d'accès au crédit diminuée. Le crédit rural est désormais du ressort de la Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.) qui se substitue aux organismes d'encadrement direct du paysannat et à la Direction Nationale de L'action Coopérative qui jadis assuraient cette mission. Il apparaît évident que le producteur ait du mal à remplir les critères d'octroi du crédit bancaire notamment ceux relatifs à la garantie et à l'apport personnel exigible.

S'appuyant sur sa riche expérience en matière de mouvement associatif, le gouvernement du Mali, de concert avec certains partenaires au développement, a initié le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) ayant pour objectifs entre autres de faciliter la commercialisation des céréales par les commerçants et les associations de producteurs.

Le PRMC qui s'inscrit dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libéralisation des filières céréalières avait permis de mettre à la disposition des banques de la place cinq (5) lignes de crédit destinées à financer le stockage et la commercialisation des céréales. Une ligne était expressément attribuée aux associations de producteurs.

Bien que l'impact du PRMC soit réel, des difficultés sont apparues, dont l'existence d'impayés. Par ailleurs, le producteur continuait de subir les fluctuations des prix de ses productions.

Etant donné l'instabilité des prix à laquelle les producteurs font face désormais et les effets de la libéralisation de certaines filières dont la suppression des prix garantis aux producteurs, il semble opportun de réfléchir sur les voies et moyens par lesquels une gestion des risques peut être abordée par les producteurs eux-mêmes.

Dans cette perspective, nous essaierons à travers la présente note de nous appesantir sur le thème suivant : "stockage et gestion des risques par les organisations paysannes au Mali".

Il s'agit pour nous de tenter de répondre aux questions comme :

- ✓ le stockage peut-il servir de support au financement direct des producteurs?
- ✓ le stockage par les groupements de producteurs implique-t-il une gestion des risques?
- ✓ quelles sont les conditions à réunir pour y parvenir?

Pour ce faire, notre note sera structurée en trois grandes parties.

Dans une première partie, le financement du secteur rural au Mali sera présenté. Dans une seconde partie, sera analysé le stockage comme solution au problème de financement des producteurs. Dans une troisième partie, nous nous pencherons sur les perspectives de gestion de risques au niveau des groupements de producteurs.

## **PARTIE I : LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES AU MALI**

Le mode d'organisation du monde paysan est le reflet de la politique de développement rural pratiquée par les gouvernements successifs. Ces différentes façons d'organiser le paysannat ont toujours été inspirées de la tradition.

### **1.1. Le secteur rural au Mali :**

Le paysage rural malien est composé de différents acteurs que sont les organismes d'encadrement, les producteurs individuels et les groupements de producteurs.

#### **A. Les organismes d'encadrement :**

Ils interviennent sur une grande partie du territoire national. Outre les offices de développement rural, on note la présence de projets et de programmes qui encadrent les paysans en vue de soutenir un développement durable. Ils s'occupent du développement d'une ou de plusieurs filières comme le coton, le riz, l'arachide, etc.

Avec la décentralisation, les restructurations et la libéralisation, le poids effectif de ces organismes a diminué tandis que celui des producteurs augmente par le biais des transferts de compétences (gestion de l'eau, gestion du crédit, collecte, etc.). Ainsi certains organismes, autrefois, producteurs et vendeurs, sont maintenant réduits à de simples prestataires de services.

#### **B. Les producteurs individuels :**

A ce niveau on distingue deux catégories de producteurs. La première catégorie est

composée de producteurs évoluant dans des zones encadrées par un office, un projet ou une organisation non gouvernementale. Ils commencent par être les plus nombreux. La seconde catégorie concerne les producteurs des zones ne faisant l'objet d'aucun encadrement de la part des organisations précitées. Les producteurs individuels ont difficilement accès au crédit à part quelques-uns déjà nantis.

### C. Les groupements de producteurs :

On note deux types de groupements de producteurs : les Associations Villageoises et les coopératives ou Tons Villageois.

L'association villageoise est la forme essentielle de regroupement des paysans qui après avoir fait ses preuves dans les régions du Mali Sud, sous l'influence de la Compagnie Malienne de Développement des fibres Textiles, a été vulgarisée sur injonction du Ministère chargé de l'agriculture. Au niveau du village, l'association joue des fonctions importantes dont la gestion du crédit autrefois assurée par les structures d'encadrement. En effet, dans le processus de décentralisation, le poids des associations villageoises ne cessent de croître, ce phénomène étant même renforcé par des facteurs tels que le transfert de compétence, le changement de régime politique et les restructurations.

Les coopératives qui constituent la seconde forme de regroupement des paysans sont parfois appelées Tons villageois du fait de l'origine traditionnelle. Les tons villageois se différencient des associations villageoises non par leurs fonctions mais par leur statut juridique. L'association est une structure pré coopérative destinée à être érigée plus tard, selon sa viabilité, en ton villageois.

La chambre d'agriculture du Mali qui vient de voir le jour tout récemment sera appelée à jouer un rôle capital dans l'amélioration des conditions de vie de ses membres. Après avoir présenté les acteurs ruraux, il convient d'examiner les sources de financement du monde rural.

### 1.2. Les sources de financement :

On dénombre deux sources essentielles de financement des producteurs ruraux.

#### A. Les sources officielles:

Elles sont constituées des banques, des offices de développement rural, des organisations non gouvernementales et plus récemment des caisses villageoises autogérées.

Les banques : La participation des banques commerciales au financement des activités des organisations paysannes est de plus en plus faible. Seule la Banque Nationale de Développement

Agricole se trouve habilitée par son statut à octroyer des crédits aux paysans et à leurs organisations. Pour ce faire, elle possède un vaste réseau de distribution à travers les régions agricoles du pays. Elle leur accorde des crédits de campagne, d'équipement et de commercialisation. Généralement, elle finance le producteur par le canal de son organisation qui sert en fait d'intermédiaire aussi bien pour la distribution que pour le recouvrement moyennant un intéressement. Elle accorde outre des prêts sur ses fonds propres, des prêts dits co-responsabilisés. Il s'agit de lignes de crédit négociées par le gouvernement ou par les organismes d'encadrement selon un protocole cadre.

En plus de la Banque Nationale de Développement Agricole, les autres banques (Banque de Développement du Mali-S.A., Banque Malienne de Crédit et de Dépôt, etc.) ont été impliquées dans la gestion des lignes de crédit destinées à soutenir la libéralisation des filières.

**Les organismes d'encadrement** : Le rôle dans le financement des organisations paysannes par lesdits organismes se fait de plus en plus faible compte tenu des réformes et de la présence d'une banque spécialisée. Il n'est pas rare que certains crédits, notamment en intrants, soient accordés par des offices de développement comme la Compagnie Malienne de Développement des Fibres Textiles qui dispose d'un fonds d'intrants.

Des organisations non gouvernementales commencent également à financer l'équipement collectif de certaines organisations de producteurs.

**Les caisses villageoises autogérées** : Dans le cadre du développement participatif, le gouvernement du Mali avec l'appui de partenaires au développement a initié des projets dits de caisses villageoises. La création des caisses villageoises répond aux soucis particuliers d'impliquer les paysans à la gestion de leurs propres affaires et de pouvoir mobiliser et mieux gérer l'épargne rurale à des fins de développement. Les caisses accordent des prêts aux membres individuellement ou collectivement. Plusieurs villages sont regroupés autour d'une caisse. Une structure centrale est chargée de la coordination.

Au cas où l'expérience s'avérerait concluante, le projet sera érigé en une institution financière. Dans cette perspective, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest vient de régler le statut des caisses d'épargne et de crédit.

En plus des sources officielles, il existe aussi des sources non officielles de financement des organisations de producteurs.

### **B. Les sources non officielles :**

Elles concernent les pratiques comme les tontines et l'usure.

**Les tontines** : A l'instar de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, la tontine constitue un moyen réel de financement des adhérents qui sont issus de différentes couches sociales. La pratique est très fortement ancrée dans les milieux ruraux où le domaine concerné peut être le village ou la grande famille. Etant tournante au Mali, la tontine est perçue comme une sorte de cotisation qui peut être financée en nature (produits agricoles) ou en espèces selon le mode de paiement convenu. La tontine permet de brasser d'importante quantité d'argent même s'il est impossible de la déterminer avec exactitude.

**L'usure** : Les commerçants sont à l'origine de cette pratique. Sachant que le monde rural a de tout temps un déficit de financement, les commerçants des villes envahissent la campagne pour accorder des prêts en nature (biens de consommation, intrants) et des prêts en espèces selon les périodes (soudure, récolte, culture) à ceux qui le désirent moyennant des taux d'intérêt exorbitants. Actuellement ils passent par l'association villageoise ou le ton. Compte tenu des besoins parfois pressants et de l'état d'ignorance des demandeurs, l'usure continue de faire du chemin.

Comme l'usure, d'autres causes génératrices de problèmes (endettement excessif, litiges) liés au crédit rural peuvent être identifiées.

### **1.3. Contraintes relatives au crédit rural :**

Plusieurs facteurs limitent le financement des producteurs ruraux. On retient entre autres les problèmes suivants :

#### **A. La garantie :**

Le financement formel du secteur rural est essentiellement d'origine bancaire. Or, la banque n'accepte de débloquer ses fonds que si le demandeur remplit certains critères dont la garantie et l'apport personnel.

C'était au niveau de l'emprunteur individuel que ces problèmes se posaient dans la mesure où pour les associations et les tons villageois il y avait une garantie morale tant du côté du groupement que de celui de l'organisme d'encadrement. Cependant avec la disparition du parti unique qui avait une emprise forte sur le principal bailleur à savoir la banque nationale de développement agricole, ces problèmes deviennent délicats.

En effet, la plupart des groupements de producteurs sont des associations villageoises qui

ne disposent pas de statut juridique de personnes morales pour pouvoir être poursuivi en justice en cas de défaillance de remboursement.

Le niveau de revenu est tel qu'il paraît impossible pour les producteurs isolés de remplir le critère d'apport personnel à l'exception de quelques gros producteurs.

### **B. Le taux d'intérêt :**

Il constitue un problème majeur lorsqu'il ne s'agit pas de prêts co-responsabilisés. Le crédit est en général accordé à des taux avoisinant ceux du marché. Cette situation continue à pénaliser les demandeurs ruraux et se trouve parfois à la base du non-respect des échéances.

S'agissant des lignes de crédit, la Banque applique des taux très élevés qui tiennent compte de sa marge à prélever alors que le prêt initial avait été accordé à un taux concessionnel.

Un autre facteur contribue à alourdir le poids de la dette due par les producteurs ruraux. Il s'agit du taux appliqué par l'état sur les prêts rétrocédés à la Banque Nationale de Développement Agricole qui à son tour se voit contraint d'augmenter son taux. Aussi, a-t-on constaté que les taux d'intérêt pratiqués par certaines caisses villageoises paraissent prohibitifs (30 à 40%) et se manifestent soit comme une barrière à l'entrée soit comme une cause d'endettement excessif.

### **C. La gestion du crédit :**

Les organisations paysannes ont actuellement en charge la gestion du crédit, c'est à dire le recensement, la négociation, la distribution et le remboursement des prêts. Dans ce cadre, elles interviennent comme des intermédiaires responsables auprès des organismes de financement.

Ce rôle de gestionnaire de crédit dans beaucoup de cas paraît difficile pour les raisons ci-après:

- ✓ la faible sensibilisation et information des membres;
- ✓ le faible niveau de formation en matière de gestion;
- ✓ l'instabilité de certains producteurs;
- ✓ la transparence sur le choix des dirigeants et gestionnaires.

Face au manque de transparence enregistré souvent dans la distribution du crédit, des organisations de producteur rencontrent des difficultés dans le recouvrement des crédits. Ainsi, le mauvais comportement des uns handicape les autres puisque la principale arme contre le mauvais payeur est le refus à l'accès au crédit. De plus les saisies par voie d'huissier ne semblent pas être des solutions car elles portent sur des biens de faible valeur au regard du niveau de richesse du paysannat. Tous ces facteurs incitent la banque à rester très prudente et privent le secteur rural de financement important pour son développement.

### **D. La libéralisation des filières :**

Cette libéralisation a exposé le producteur au risque des prix qui furent longtemps garantis par l'état par le canal des offices de commercialisation. Bien qu'il reçoive une grande partie du prix de sa production, le producteur est soumis à leurs fluctuations. Ce qui affecte sa capacité de remboursement et donc le niveau de ses activités présentes et futures (qui paie sa dette s'enrichit).

Il subit également la non-transparence du marché même si des efforts louables sont entrepris dans ce sens par le système d'information du marché céréalier (tenue et diffusion des statistiques portant sur les transactions).

On voit donc l'urgence d'initier un système et un mécanisme fiable de financement pour mettre les producteurs à l'abri des risques et d'une éventuelle dégradation de leur situation financière. Pour y parvenir, le stockage peut jouer un rôle fondamental.

### **PARTIE II : LE STOCKAGE COMME GARANTIE DE FINANCEMENT**

Le stockage a été utilisé dans des pays développés pour faciliter l'accès au crédit. Il pourrait s'appliquer au Mali sous certaines conditions, d'autant plus que l'on dispose d'un avantage appréciable résultant de son expérience en la matière et en organisation du paysannat.

#### **2.1. Genèse du stockage au Mali :**

On retrouve le stockage dans la campagne sous deux formes essentielles : une forme traditionnelle et une forme moderne.

##### **A. La forme traditionnelle :**

Longtemps pratiqué dans la campagne, le stockage traditionnel est la forme la plus ancienne. Il n'est pas rare de constater que chaque famille ou chaque village tient son propre grenier en vue de faire face aux besoins futurs de la famille ou de la communauté. Ces greniers sont construits de façon artisanale et gérés par le chef de la communauté. Ils sont alimentés le plus souvent par le produit issu de l'exploitation de champs collectifs ou d'apport exceptionnel en nature.

##### **B. La forme moderne :**

A ce niveau, le stockage se fait par le biais des organisations paysannes, des commerçants et de l'office des produits agricoles du Mali.

Au niveau villageois, le stock est connu sous la forme de Banque de céréales qui est gérée par les associations et tons villageois selon des techniques modernes de stockage. Vulgarisées sous l'impulsion du gouvernement et du comité inter-état de lutte contre la sécheresse au Sahel, les banques de céréales tiennent un rôle capital dans la gestion des stocks de sécurité alimentaire.

A propos des commerçants céréaliers, ils passent par le canal intermédiaire villageois pour procéder à l'achat et au stockage de céréales moyennant un intéressement. Cette forme de stockage est effective depuis la libéralisation des filières céréalières. D'autres commerçants tiennent directement leurs propres stocks dans des magasins loués ou construits à cet effet.

Quant à l'Office des Produits Agricoles du Mali, le stockage a de tout temps fait partie de ses missions. Actuellement, le rôle majeur de cet office se résume à la tenue et à la gestion de stock de sécurité alimentaire. Pour ce faire, il s'approvisionne d'abord sur le marché domestique par voie d'appel d'offre.

**Le stockage peut impliquer un financement.**

### **2.2. L'expérience des organisations de producteurs :**

Afin de soutenir la libéralisation du marché des céréales, le gouvernement du Mali a mis en place une ligne de crédit auprès de la Banque Nationale de Développement Agricole et destinée aux organisations de producteurs voulant pratiquer l'achat et le stockage inter-saisonnier des céréales comme le mil, le sorgho, le maïs et le riz. Les prêts étaient annuels avec un taux d'intérêt de départ de 8% qui fût augmenté à 13% à partir de la campagne 1990/91. Le montant plafond des prêts était fixé à trois millions de francs CFA.

A partir de 1992, des prêts multi-annuels ont été autorisés dans certaines régions. Ces prêts étaient accordés avec une caution morale des organismes d'encadrement, une garantie implicite des autorités villageoises et des organisations de producteurs.

Contrairement aux Organisations de producteurs, les grossistes et les demi-grossistes étaient tenus de faire déposer leurs céréales dans un entrepôt géré par un tiers détenteur comme garantie pour le prêt. Les crédits étaient débloqués par tranches contre la présentation de certificats de nantissement prouvant les dépôts. Les céréales étaient aussi débloquées par tranches contre un certificat de mainlevée prouvant que le commerçant a remboursé la banque.

Pour mieux s'assurer du remboursement par les semi-grossistes, obligation leur était faite de s'associer en groupements d'intérêt économique, entraînant une responsabilité individuelle et collective entre les membres.

Etant donné que le système de garantie au niveau des producteurs comportait des

insuffisances dont le manque de garantie matérielle à même d'assurer un bon remboursement, le nantissement pourrait être initié par les banques pour améliorer le mécanisme existant.

### 2.3. La tierce détention :

La tierce détention est un contrat tripartite en général entre :

- ✓ le créancier gagiste ou porteur des fonds ou avances sur stock;
- ✓ le débiteur ou emprunteur;
- ✓ le tiers détenteur, désigné pour le dépôt, la garde et la conservation du stock.

La tierce détention génère un certain nombre d'avantages pour les différentes parties impliquées. En ce qui concerne le cas des producteurs, la tierce détention à l'avantage :

- ✓ de permettre aux organisations de producteurs de différer la vente de leur production et d'acquiescer davantage d'autonomie quant aux débouchés commerciaux;
- ✓ de résoudre le problème d'accès au crédit des producteurs en fournissant aux établissements de crédit des garanties sécurisées.

La détention de stock dans un entrepôt entraîne des risques qu'il va falloir gérer. Pour ce faire, la tierce détention pourrait par exemple être combinée avec d'autres stratégies, particulièrement celles prenant en compte l'instabilité des prix.

### 2.4. Quelques risques relatifs au stockage :

Le producteur agricole peut être exposé aux risques suivants :

- ✓ le risque de production ou risque de quantité qui peut résulter des conditions climatiques, des catastrophes naturelles, des affections pathologiques, des brigandages, etc. ;
- ✓ le risque de non livraison ou de livraison partielle et de crédit qui peut être fonction de la récolte, du prix prédéterminé et du niveau d'acompte reçu.
- ✓ le risque de pays ou risque souverain qui peut résulter de la situation politique, de la gestion macro-économique et qui affectera le niveau de financement (crédit de campagne, etc.).
- ✓ le risque de prix qui paraît être un facteur important pour le producteur.

L'agriculture au Mali reste fortement tributaire de l'utilisation de la main d'œuvre car le niveau de mécanisation dans ce secteur demeure très faible. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, plus de 80% de la population active évoluent dans ledit secteur.

Une fluctuation des prix de leurs produits aura des effets importants en terme de bien être. Or, il s'avère que les paysans sont tentés de faire des dépenses somptuaires en période de bonnes

récoltes.

Par ailleurs, la libéralisation a permis un transfert plus important des prix aux producteurs tout en les exposant à leur instabilité. On constate une suppression quasi totale du prix minimum garanti des céréales.

De plus, le stockage par les organisations paysannes entraîne à la fois une immobilisation de liquidité et des coûts. Ces dernières courent le risque de ne pas pouvoir valoriser leur stock au prix coûtant au moment de la vente suite à une dépréciation physique dudit stock ou à une conjoncture défavorable des prix. Très souvent, elles n'ont pas une surface financière satisfaisante à même d'amortir ces chocs. La faillite devient alors inéluctable et conduit à la paupérisation de la masse paysanne puisque le stock constitue la partie non consommée de leur revenu.

Si le stock est financé sur prêt bancaire, le remboursement devient difficile ou impossible. Tous ces facteurs pourront ternir la crédibilité et les rapports des emprunteurs avec les bailleurs de fonds et aboutir à un arrêt de financement très préjudiciable à la capacité de production. Des effets macro-économiques néfastes peuvent résulter de cette situation.

Pour parer à de telles éventualités, les exploitants agricoles disposent d'un certain nombre de moyens empiriques pour gérer les risques liés à leurs activités de production.

Selon la conjoncture, ils peuvent réaliser des économies ou les utiliser. Ils peuvent également stocker leur récolte et vendre progressivement tout au long de l'année. Lorsque les prix sont bas, ils peuvent faire des économies en intrants et en main d'œuvre, changer de culture ou moins récolter si la baisse persiste. Si les cours continuent de chuter dans le temps, ces actions n'auront cependant que des portées limitées et aléatoires.

En considérant les différents risques susmentionnés, il serait salutaire de recourir à un panier d'instruments de gestion de risque plus sûrs et plus efficaces pour mieux protéger les organisations paysannes.

Pour ce faire, on pourrait également utiliser la tierce détention qui offre l'avantage de pouvoir être combinée avec les instruments de gestion de risques. Cette approche permettrait de résoudre le problème de garantie qui n'a pas été pris en compte dans le cadre de l'utilisation de la ligne de crédit destinée à financer le stockage et le commerce des céréales par les organisations paysannes. La partie III décrira brièvement la problématique y relative.

### **PARTIE III : LA GESTION DES RISQUES PAR LES ORGANISATION DE PRODUCTEURS**

Le rôle des organisations paysannes dans la gestion des risques de prix est important car

des considérations comme le risque de crédit, la facilité d'identification des activités de la contrepartie et de la surface financière, la réduction des frais généraux sont des facteurs pris en compte par les banques.

**Le recours aux instruments modernes de gestion des risques offre plusieurs avantages:**

Dans le cas analysé, la couverture en arbitrage d'effectif pourrait garantir un prix minimum aux membres de l'organisation paysanne. Les prêts garantis par nantissement de stock pourraient constituer des palliatifs aux problèmes brûlants du financement ou du préfinancement que connaissent les petits producteurs.

Une connaissance et une maîtrise des techniques relatives aux opérations de couverture par les différentes parties impliquées paraissent incontournables. La gestion des risques appelle à chercher à externaliser les risques y afférents. Il s'agit de transférer les risques de prix à d'autres agents ayant des besoins et des finalités différentes. Il existe une pléiade d'instruments que nous passerons brièvement en revue ci-après.

### **3.1. Principaux instruments de gestion des risques :**

On retient entre autres les contrats à livraison différée, les contrats à terme, les options et les swaps.

#### **A. Le contrat à livraison différée :**

C'est un accord d'achat ou de vente d'une quantité spécifiée d'un produit livrable à une date et à un prix fixé d'avance. Il n'implique pas de transfert de fonds initialement mais repose sur la confiance entre les protagonistes. Le risque de crédit semble donc élevé puisqu'il est difficile de clore sa position avant l'échéance et le risque d'insolvabilité n'est pas absent. La position initiale n'est pas fermée avant la maturité à moins qu'il s'agisse d'un contrat d'échange. En général, ce contrat n'est ni standardisé, ni transférable sauf avec l'accord des deux parties. Au titre des avantages, il permet de se protéger contre le risque de volatilité des prix.

Ce genre d'instrument peut être utilisé pour protéger la valeur d'un stock, stimuler une opération de transformation ou garantir le prix d'un produit dans le futur. Le contrat à livraison différée peut être intéressant pour les opérateurs économiques qui désirent maintenir des relations commerciales durables ou lorsqu'il n'existe pas d'instruments standardisés sur les marchés organisés.

#### **B. Le contrat à terme :**

**Il s'agit également d'un contrat d'achat ou de vente d'une quantité spécifiée d'un bien à un prix déterminé et à une date future. Sa particularité réside dans le fait qu'il n'y a aucune obligation de livraison. Il offre l'avantage de protéger, d'être standardisé et d'être coté sur les marchés à terme. A l'opposé du précédent contrat, il exige un transfert de fonds initial plus des appels de marge quotidienne en vue de faire face aux pertes éventuelles correspondant à la différence défavorable constatée entre le cours d'exécution du contrat et le cours effectivement coté. Le risque d'insolvabilité est quasiment inexistant grâce à la chambre de compensation qui veille au bon dénouement des opérations.**

**Les contrats à terme sont utilisés par les opérateurs dont la liquidité permet de supporter les exigences journalières de marges, les couvreurs de prix et les spéculateurs locaux et institutionnels comme les fonds de pensions. Ils pourraient également être intégrés directement ou indirectement dans les stratégies de financement des organisations paysannes en protégeant la valeur d'un stock. Ledit stock pourrait servir de garantie pour obtenir une ligne de crédit dont une partie serait gelée pour financer les appels de marge.**

### C. Les options :

L'option est un contrat entre acheteur et vendeur d'un produit. Contre le paiement d'une prime, elle confère à l'acheteur le droit (et non l'obligation) d'acheter ou de vendre un bien ou un contrat à terme à des conditions fixées à l'avance par un marché à terme ou par les contractants eux-mêmes. Dans tous les cas, seul le vendeur a l'obligation de s'exécuter si l'option est exercée.

On distingue deux catégories d'options :

- ✓ l'option d'achat qui donne le droit d'acquérir une certaine quantité d'un produit "X" à des conditions consignées dans le contrat. Le vendeur reçoit la prime qui lui est versée par l'acheteur. En contrepartie, il est tenu de vendre à l'acheteur le produit sous-jacent conformément aux conditions ( prix, quantité) stipulées par le contrat.
- ✓ L'option de vente confère à son détenteur, contre le paiement d'une prime, la possibilité de vendre un produit "X" au receveur de ladite prime.

On trouve les options aussi bien sur les marchés à terme organisés que sur les marchés de gré à gré. L'achat d'une option permet de s'assurer contre les risques de fluctuations des prix des produits tout en donnant la possibilité de jouir d'une hausse de prix.

### D. Le swap :

Depuis plus de vingt ans, la technique du swap est utilisée de façon quotidienne aussi bien par de grandes institutions financières nationales, supranationales que par certaines entreprises comme instrument de couverture de risque à long terme ou comme moyen de financement des investissements.

Au sens juridique du terme, un swap est contrat bilatéral entre deux parties qui s'engagent à effectuer des paiements périodiques l'une vis-à-vis de l'autre, sur une période prédéterminée. Les montants à payer par chaque partie étant calculés sur une base différente.

Au sens financier, un swap correspond à un échange de flux entre deux contreparties ayant pour intermédiaire une banque et portant sur un volume spécifié d'un produit avec deux prix, l'un fixe et l'autre variable. C'est un contrat fait sur mesure pour un besoin spécifique de couverture. En général, il permet une couverture individualisée sur le marché de gré à gré. Par contre, un transfert initial de fonds et les appels de marge peuvent être demandés.

Les instruments évoqués ci-dessus se doivent d'être utilisés dans un cadre précis et avec prudence afin d'éviter les effets de leviers qu'ils sont à même de produire. C'est pourquoi, il serait

intéressant de réfléchir sur les mesures à mettre en oeuvre pour que les effets escomptés puissent être atteints.

### **3.2. Le cadre institutionnel et réglementaire :**

Lorsque l'on considère la tierce détention combinée aux stratégies de gestion des risques, il faut la conjugaison d'un ensemble de conditions pour que le mécanisme puisse fonctionner de manière concrète et répondre aux attentes. La batterie de mesures d'ordre divers concerne l'état et ses démembrements, les organisations de producteurs, les tiers détenteurs, les banques et les assurances.

#### **A. La politique gouvernementale :**

En matière de contrôle de change, les opérations de transfert découlant des opérations de couverture doivent être autorisées. La banque centrale peut avoir un regard sur lesdites opérations pour distinguer les spéculations des couvertures. A ce sujet, les instruments à utiliser sont à définir.

En matière de politique fiscale, il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre les transactions sur le physique et celles ayant lieu sur les marchés à terme. L'enregistrement des transactions doit être fait de façon correcte. Il s'agit d'adapter la loi fiscale aux besoins de couverture. Une stabilité relative de la politique économique du gouvernement est un facteur de réussite.

#### **B. Le rôle des banques:**

La participation des banques est indispensable dans la mesure où les opérations de couverture nécessitent très souvent le déblocage de fonds pour payer les appels de marge. Le nantissement n'aura de sens que si les banques acceptent ce système de garantie pour satisfaire les besoins de financement des organisations paysannes.

#### **C. La formation et le renforcement des capacités :**

La formation de tous les partenaires impliqués dans le nantissement et la gestion des risques est nécessaire. Compte tenu de la complexité de la gestion des risques et des conséquences néfastes pouvant en découler, une formation destinée aux utilisateurs potentiels de ces instruments doit être dispensée par du personnel compétent. Plus particulièrement, le gouvernement doit être capable de circonscrire la portée économique et social de la gestion des risques ainsi que l'incidence de sa politique économique sur la promotion de la gestion des risques.

Un accent particulier est à mettre sur la formation en gestion des groupements de producteurs concernés qui pour le moment manifestent d'énormes carences.

Au sein de l'entité chargée de la gestion des risques, les outils d'évaluation et d'analyse des risques sont à maîtriser.

#### **D. Les actions de contrôle :**

Pour éviter la confusion entre couverture et spéculation, les fraudes et les erreurs pouvant avoir des conséquences dramatiques, une surveillance de la part de l'état, de l'institution chargée de la gestion des risques et/ou de la banque centrale est vivement conseillée. De plus, la mise en place d'une équipe permanente composée de représentants des différents ministères intéressés par la gestion des risques et ceux du secteur privé dont les organisations paysannes ou la chambre d'agriculture permettra de faciliter l'accès à l'information, de circonscrire et de résoudre les problèmes de divers ordres et de coordonner les initiatives.

Un service de promotion et de contrôle des activités de gestion des risques peut être mis en place à cet effet.

#### **E. Une institution de gestion des risques :**

A ce niveau, plusieurs scénarios et stratégies sont possibles :

- ✓ une institution étatique ayant la vocation de gérer les risques moyennant une contrepartie financière;
- ✓ une société d'économie mixte associant l'état et le privé;
- ✓ une société à capitaux privés;
- ✓ une banque ou un groupement de banques.

L'état pourrait encourager les structures qui font office d'intermédiaire dans la gestion des risques par des incitations fiscales par exemple.

#### **F. Les infrastructures :**

L'existence d'infrastructures de transport, de télécommunication et de stockage est une condition *sinequanun* à la réussite d'un projet basé sur l'entiercement et la gestion des risques. Compte tenu de l'état des infrastructures déjà existantes, il faut une volonté marquée de l'état, des banques et assurances. Les entrepôts et silos doivent répondre aux normes de conservation et de sécurité.

#### **G. Les organisations paysannes :**

Il y a lieu d'éviter les erreurs du passé en leur imposant la pratique du nantissement de

stock. Les autorités auraient intérêt à adopter une approche graduelle et à définir le type d'organisation, la filière et la région à cibler. Les coopératives sont à privilégier par rapport aux associations villageoises qui ne peuvent pas être estées en justice. Une adhésion de la structure visée est requise pour un succès de l'opération.

#### **H. Les tiers détenteurs :**

Dans le cadre de cette étude, une des hypothèses fondamentale sous-jacente au financement des organisations paysannes est le transfert de responsabilité de la sphère de production au niveau de l'entreposage. Outre l'octroi d'une garantie sans laquelle le financement aurait des difficultés à être accordé, le concept repose également sur la possibilité de substituer un niveau de risque à un autre.

Il serait par conséquent utile que les tiers détenteurs s'organisent en créant par exemple un groupement chargé de veiller au respect des droits et obligations de ses membres. Une contribution financière individuelle pourrait être instaurée en vue de faire face aux éventuelles défaillances d'un quelconque membre du groupement.

## CONCLUSION

L'économie malienne est essentiellement à vocation agropastorale. Or, depuis plus d'une décennie ce secteur vital est l'objet de profondes mutations telles que :

- ✓ la relance du mouvement coopératif (création d'associations et de tons villageois);
- ✓ la redéfinition des missions des offices de développement rural (prestation de services dans le cadre d'un contrat-plan, cessation d'activité d'octroi de crédit et de commercialisation, privatisation partielle);
- ✓ la création de la banque nationale de développement agricole, seule autorisée à octroyer le crédit rural;
- ✓ la libéralisation des filières céréalières (suppression du monopole de l'O.P.A.M., suppression des prix garantis);
- ✓ la restructuration de l'O.P.A.M.(désormais gestionnaire des stocks de sécurité).

Ces mesures, à quelques degrés divers, affectent le producteur qui paraît obtenir une part plus importante du prix mondial mais qui en contrepartie est exposé à l'instabilité des cours et aux risques y afférent.

Par ailleurs, le remplacement des organismes d'encadrement par une banque spécialisée (B.N.D.A.) dans l'octroi du crédit rural est de nature à rendre difficile l'accès au crédit par le producteur qui n'est pas à mesure de satisfaire les conditions bancaires exigibles. La garantie constitue l'obstacle majeur pour le paysan. Ces mesures peuvent contribuer à la paupérisation de la masse paysanne et à induire des effets macro-économiques catastrophiques.

Afin d'aplanir ces difficultés et de rendre accessible le crédit bancaire, les autorités maliennes pourraient s'inspirer de l'expérience du P.R.M.C. dans le domaine du financement du commerce privé des céréales et adopter une nouvelle vision qui intégrerait la tierce détention (nantissement des stocks) et la gestion des risques. En effet le choix du stockage et des organisations paysannes est dicté par la pratique en cours du stockage par les associations et tons villageois d'une part et par l'expérience de la gestion du crédit par les mêmes organisations d'autre part.

Comme le stockage implique des risques dont le plus important dans ce contexte est le risque de prix, une couverture paraît opportune. A cette fin, les autorités pourraient mettre à la disposition (directement ou en soutenant les efforts de certaines banques dans ce domaine) des organisations paysannes une batterie d'instruments de gestion des risques (contrats, option, swap,

etc.) pouvant être combinée avec le stockage. L'utilisation de ces instruments permettrait aux dites organisations de se protéger contre la fluctuation des prix de leurs produits en transférant les risques intrinsèques à d'autres agents.

**En vue d'améliorer le financement du secteur agricole, l'utilisation de la tierce détention et de la gestion des risques ne pourrait être pleinement effective sans la mise en oeuvre d'un ensemble de conditions d'ordre institutionnel et réglementaire (politique économique, contrôle, infrastructure, formation, etc.).**

**Dans ce cadre et conformément aux théories du développement participatif, le gouvernement pourrait jouer un rôle catalyseur sans pour autant se substituer aux organisations paysannes qu'il faudrait cibler en fonction de critères bien définis comme la performance et la personnalité morale. C'est à ce prix que le financement bancaire pourrait participer pleinement à l'essor du paysannat.**